



Centre Clinical

2 chemin de Frégeneuil – 16800 SOYAUX
Tel : 05.45.97.88.96

Date de réception du formulaire
(Mention à compléter par la clinique)

FORMULAIRE de DEMANDE de COMMUNICATION de DOCUMENTS MEDICAUX

Je, soussigné(e), M / Mme / Mlle (nom, prénom : *pour les femmes mariées, précisez le nom de jeune fille*).....
Né(e)le.....Tél :

Domicilié(e).....

Le cas échéant : père, mère, représentant légal ou ayant droit de (*nom, prénom du patient*)

.....Né(e) le.....

Demande à obtenir communication de la copie des documents suivants :

- Le compte rendu de l'hospitalisation
- Intégralité du dossier médical
- Partie du dossier et documents particuliers à préciser :

.....

à mon nom au nom de

(*Mon fils, ma fille, la personne dont je suis le représentant légal ou l'ayant droit*)

Pour pouvoir donner suite à votre demande, il est impératif de joindre une photocopie de votre pièce d'identité ou passeport et s'il y a lieu, tout document attestant de votre qualité de représentant légal ou d'ayant droit du patient : document obtenu auprès du notaire ou d'un officier d'état civil (acte de notoriété ou certificat d'hérédité).

Renseignements facilitant la recherche du dossier
(*Date de l'hospitalisation, service d'hospitalisation, n° d'identification*)

.....
.....

selon les modalités suivantes :

- Consultation sur place à la clinique
(*Prendre rendez-vous avec le service en précisant si vous souhaitez la présence d'un médecin en particulier*)
- Envoi postal à M, Mme, Mlle (*nom, prénom, adresse*)

.....
.....

- Envoi postal au Docteur (*nom, prénom, adresse, n° inscription à l'ordre des médecins*)

.....
.....

→ Les frais de copie et d'envoi donnent lieu à facturation (0.15€ par copie et coût du recommandé selon tarif en vigueur). Une facture sera adressée au demandeur avec les copies.

Motif de la demande (*pour le dossier d'un patient décédé*) :

- Afin de connaître la cause du décès
- Défendre la mémoire du défunt
- Faire valoir ses propres droits

Date :

Signature du demandeur :

***NB : Les informations contenues dans le dossier médical, ont un caractère strictement personnel et nul ne peut exiger que vous les leur communiquiez (famille, assureur, banquier, employeur...)**